



Procès-verbal de la 192^e assemblée générale

tenue le 13 février 2020 à 11h30 au local 2-53-284

Présences : 161 membres

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 191 ^e assemblée générale tenue le 15 janvier 2020, et suites.....	1
5. Informations :	2
5.1 Marche mondiale des femmes – coquetel « 5 à 7 » du 9 mars 2020.....	2
5.2 Communication en cas de grève.....	2
6. Position de dénonciation de la mise en danger EESH suite à la campagne de lettres.....	2
7. Renouvellement du mandat de la directrice générale.....	2
8. Ressources de coordination départementale.....	5
9. Levée de l'assemblée.....	7

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 192.1 « Il est proposé de désigner Michel Gagné président de l'assemblée. »
Claude Belzile propose et Danielle Tremblay appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 192.2 « Il est proposé d'accepter les nouveaux membres suivants :
Kyl Chhatwal (Langues modernes) et Junior Ricardo César (Techniques administratives). »
Diane Lafrance propose et Noémi Roy appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 192.3 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Michèle Le Risbé propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 191^e assemblée générale tenue le 15 janvier 2020, et suites.

Résolution 192.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 191^e assemblée générale tenue le 15 janvier 2020 tel que présenté. »
Michèle Le Risbé propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites :

- Négos 2020 :
Mathieu Poulin-Lamarre explique qu'une première rencontre de négociation a eu lieu durant laquelle la partie patronale est allée dîner de 11h à 14h, après une heure de réunion, et a demandé de clore la rencontre à 15h. Il y a donc eu peu d'avancées.
Quelques amendements ont été adoptés en regroupement pour la première et deuxième vague de consultation. Mathieu Poulin-Lamarre présente les changements majeurs.
La proposition du SPECS en lien avec les préparations selon le nombre de plan de cours au lieu du nombre de numéros de cours sera discutée avec le thème de la précarité.
La proposition concernant le facteur NES a été mise de côté puisque le comité souhaite avoir une plus grande marge de manœuvre et demander plus de ressources aux volets 1 et 2 plutôt que des paramètres de CI particulier.

5. Informations :

5.1 Marche mondiale des femmes – coquetel « 5 à 7 » du 9 mars 2020.

Geneviève Charest et Anissa Laplante invitent la communauté collégiale à un coquetel durant lequel sera annoncée la marche mondiale des femmes par Catherine Ladouceur. Sarah Beaudoin offrira une conférence en lien avec la parité toponymique.

5.2 Communication en cas de grève.

Geneviève Charest explique qu'en cas de débrayage il faudra faciliter les communications et le paiement des prestations de grève. Les coordonnées personnelles seront recueillies dans les prochaines semaines via un courriel.

6. Position de dénonciation de la mise en danger EESH suite à la campagne de lettres.

Mathieu Poulin-Lamarre explique que des lettres ont été transmises à Geneviève Hébert par 41 enseignantes et enseignants jusqu'à maintenant. Une rencontre entre l'exécutif du SPECS et l'attaché politique de Geneviève Hébert aura lieu le vendredi 14 février. Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation de l'exécutif :

- Considérant l'arrivée à terme de la lettre d'entente prévoyant des ressources particulières au personnel enseignant des cégeps dans le but de soutenir les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH);
- Considérant que le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH) au Cégep de Sherbrooke est passé de 173 à 724 entre 2010 et 2017;
- Considérant la charge de travail supplémentaire que le personnel enseignant assume diligemment auprès de ces étudiantes et étudiants afin de favoriser leur réussite;
- Considérant le silence radio de la partie patronale au sujet de la reconduction de ces ressources essentielles pour le soutien par le personnel enseignant des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH);

Résolution 192.5

« Il est proposé

- que le SPECS-CSN dénonce l'absence d'annonce concernant le renouvellement pour 2020-2021 de l'enveloppe destinée au soutien des étudiantes et étudiants en situation de handicap par le personnel enseignant;
- que le SPECS-CSN demande à la FNEEQ de planifier une escalade de moyens de pression jusqu'à ce que l'on ait la garantie que ces ressources seront au rendez-vous l'automne prochain;
- que le SPECS-CSN appelle les autres syndicats FNEEQ à se mobiliser sur cet enjeu. »

Sylvain Daigneault propose et François Théoret appuie.

Adoptée à l'unanimité.

- Une membre souligne l'importance de continuer les envois de la lettre avant la rencontre avec l'attaché politique. Il est nommé que la partie patronale au niveau national semble utiliser le retard dans l'annonce de l'octroi de l'enveloppe comme levier de la négociation à venir.

7. Renouvellement du mandat de la directrice générale.

Julie Dionne explique que le comité exécutif a rédigé un bilan qui vise à être objectif portant sur le dernier mandat de Marie-France Bélanger. Ce bilan n'a pas été partagé de façon numérique avant l'AG afin qu'il puisse représenter la vision qui sera discutée avec l'ensemble des membres de l'AG. L'enveloppe EESH, la négociation et la suite du travail sur le volet 2 apparaissent prioritaires pour le comité exécutif. Celui-ci souhaite également maintenir l'assemblée unie dans un contexte de négociations imminentes. En ce sens, il paraît souhaitable pour l'exécutif de maintenir les canaux de communication ouverts en identifiant les attentes des enseignantes et des enseignants.

Julie Dionne présente un bilan en 3 volets soit les finances, les relations de travail et la pédagogie. Les problématiques et les réalisations identifiées durant le dernier mandat de la directrice générale ainsi que les attentes du SPECS en vue d'un prochain mandat sont expliquées. La présidente présente ensuite la recommandation de l'exécutif :

Résolution 192.6 « Il est proposé de mandater le bureau exécutif du SPECS-CSN de porter le contenu du bilan présenté en assemblée générale auprès du comité responsable du renouvellement de la direction générale. »
Nicolas Santerre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

- Des membres soulignent certains éléments qui semblent ne pas figurer dans le bilan. Des vérifications seront faites pour déterminer le moment où a eu lieu un événement rapporté étant donné que le bilan doit porter sur le dernier mandat.
- Des membres nomment que l'exécutif aurait dû prendre position suite au bilan, par exemple en qualifiant ledit bilan.
- D'autres membres se positionnent, au contraire, à l'effet de ne pas prendre position étant donné qu'il permet de rassembler l'avis d'un ensemble d'enseignant.es.
- Julie Dionne explique que le souhait de l'exécutif est de nommer des attentes et croit que nous aurons un meilleur écho en présentant un bilan plutôt qu'une position. Michael Labarre explique que la décision de renouveler ou non le mandat appartient au comité d'évaluation des ressources humaines.
- Des membres questionnent la légitimité du processus de renouvellement de mandat.
- Des membres du conseil d'administration et de la commission des études rappellent qu'ils présenteront aussi la vision des enseignant.es à ces deux instances.

La question préalable est posée.
Jonathan Mayer propose et Martine Robillard appuie.
Adoptée à la majorité.

L'exécutif suggère de procéder à un vote secret sur cette proposition au même moment que pour la suivante.

L'exécutif présente une seconde recommandation :

- Attendu que la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/C-29>) permet au conseil d'administration d'un collège, après avoir pris l'avis de la commission des études, de nommer une personne à la direction générale et une personne à la direction des études pour une période d'au moins trois ans et d'au plus cinq ans, sans prescrire un nombre maximal de mandats ni le processus que peut adopter le collège;
- Attendu que selon les articles 7.6 et 7.7 du Règlement no 1 sur la gouvernance du cégep, le poste de la direction générale et celui de la direction des études deviennent vacants s'il y a démission de la personne titulaire, non-renouvellement ou résiliation de sa nomination, non-réengagement ou son congédiement de la personne concernée, ce qui suggère qu'une personne à un de ces deux postes peut y siéger aussi longtemps qu'elle le souhaite, tant que ses mandats sont renouvelés;
- Attendu que les postes de direction générale et de direction des études sont fondamentaux et névralgiques pour une institution comme la nôtre et que le contexte récent (un financement fragilisé depuis plusieurs années et un réseau public de l'éducation régulièrement mis à mal) amène régulièrement de nouveaux défis qui exigent une gestion complexe permettant d'aborder les enjeux sous de nombreux angles;

Résolution 192.7 « Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN mandate son comité exécutif afin qu'il entreprenne, après la fin du processus actuel de renouvellement du mandat de la directrice générale, des discussions avec le conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke concernant certaines balises du processus de renouvellement de mandat de la direction générale et de la direction des études qui relèvent plus spécifiquement des règlements et des politiques locales. »
Philippe Langlois propose et Claudine Desautels appuie.

- Des questions d'éclaircissement sont posées sur la recommandation. Des membres demandent pourquoi la contestation n'a pas lieu durant le processus actuel plutôt qu'après le renouvellement de mandat. Julie Dionne donne des raisons qui ont amené le comité exécutif à suggérer le libellé actuel.
- La recommandation est discutée. Des membres soulignent l'importance de la compétition dans une course à la direction générale. Des membres nomment également la problématique de l'absence de nombre maximal de mandats alors que d'autres n'y voient pas un problème.
- Des membres nomment que la contestation du processus adopté par le CA et déjà enclenché paraît peu réaliste.

Proposition d'amendement 1 :

« Il est proposé de remplacer « mandate son comité exécutif afin qu'il entreprenne, après la fin du » par « rejette le » et remplace « , » par « et entame » après directrice générale de manière à ce que la proposition principale se lise ainsi :

Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN ~~mandate son comité exécutif afin qu'il entreprenne, après la fin du~~ **rejette le** processus actuel de renouvellement du mandat de la directrice générale; **et entame** des discussions avec le conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke concernant certaines balises du processus de renouvellement de mandat de la direction générale et de la direction des études qui relèvent plus spécifiquement des règlements et des politiques locales. »

Jean-François Fortier propose et Marie Bolduc appuie.

- La proposition d'amendement est discutée. L'importance de demeurer uni sur les enjeux de négociations actuellement à un moment où tous les enjeux n'ont pas encore été discutés est nommée.

Proposition de sous-amendement :

« Il est proposé dans l'amendement précédent de remplacer, « rejette » par « dénonce ». »

Diane Lafrance propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.

La proposition de sous-amendement est rejetée à la majorité.

« La question préalable est posée sur la proposition d'amendement. »
Danya Lavoie propose et Isabelle Breton appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Vote sur la proposition d'amendement 1 : elle est rejetée à la majorité.

Proposition d'amendement 2 :

« Dans la proposition principale, il est proposé de retirer « après la fin du processus actuel de renouvellement du mandat de la directrice générale, ». »

Noémie Darveau propose et Jean-François Fortier appuie.

La proposition d'amendement 2 est rejetée à la majorité.

« Le vote à main levée est demandé pour les deux recommandations de l'exécutif (192.6 et 192.7). »

Jonathan Mayer propose et Sylvie Savage appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Vote sur les propositions 192.6 et 192.7

- La proposition 192.6 est adoptée à l'unanimité.
- La proposition 192.7 (non amendée) est adoptée à la majorité.

Un membre présente la proposition qu'il a partagée à l'exécutif le 11 février et qui a été diffusée le 12 février.

- Considérant que le bilan de la direction générale au cours des dix dernières années est décevant et mitigé;
- Considérant que la direction générale ne semble pas avoir une vision et une stratégie claires pour répondre aux défis des cinq prochaines années;
- Considérant qu'après deux mandats de cinq ans, il est venu le temps d'un changement à la direction générale ;

Résolution 192.8 « Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS demande au conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de la Directrice générale. »
Philippe Munch propose et Daniel Loiselle appuie.

- La proposition est discutée. Son importance est soulignée par des membres alors que d'autres membres soulignent le risque de division face à une prise de position sur cette proposition en période de négociations de la convention collective. De plus, il est nommé que le poids de l'opinion négative véhiculée dans les médias par rapport aux enseignant.es du cégep au printemps à la suite de la demande de démission ou de congédiement de la DG est lourd de conséquences dans le contexte actuel.
- Un membre souligne le poids qu'aurait l'adoption de cette proposition si le mandat de la directrice générale était tout de même renouvelé.
- Les représentantes du CA soulignent qu'elles apporteront des réponses aux questions des membres du CA si cette proposition est adoptée.
- Un membre rappelle qu'un vote contre cette proposition n'est pas un vote pour le renouvellement de la DG.

« Le vote secret est proposé par l'exécutif, tel qu'annoncé lors de la diffusion de la proposition. »
Adoptée à la majorité.

« Josée Morais est proposée comme directrice du scrutin, elle sera assistée de Diane Lafrance et Martin Fontaine. »
Amélie Gauthier propose et Nathalie Fournier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Vote sur la proposition 192.8 : rejetée à la majorité.
Des membres demandent que les chiffres soient rendus publics :
Contre : 83 | Pour : 62 | Abstention : 8.

Résolution 192.9 « Il est proposé d'autoriser la destruction des bulletins de vote. »
Martin Fontaine propose et Chantal Gauvreau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8. Ressources de coordination départementale.

Michael Labarre souligne l'implication de l'équipe d'enseignants au CRT composée de Noémie Roy, Philippe Langlois, Lucas Deschênes et Marie-Hélène Martin qui, en compagnie des représentantes et représentants de l'exécutif syndical, soit Michael Labarre, Jean Fradette et Amélie Gauthier, ont eu plus d'une réunion aux 2 semaines durant la session d'automne et s'attendent à la même cadence pour l'hiver. Michael Labarre présente les grandes lignes du modèle de financement des cégeps, le FABRES. Il présente l'historique de la réflexion sur le volet 2 et la crise du printemps 2019 ayant mené l'équipe du CRT à travailler en réaction aux travaux de la direction plutôt qu'en partenariat comme il était coutume de le faire auparavant.

Michael Labarre explique que les critères de coordination départementales sont accueillis plutôt favorablement, quoique les chiffres ne rallient pas tous les enseignant.es. Micheal Labarre nomme toutefois que l'équipe du CRT et l'exécutif sont d'avis que les critères pour la coordination de programme et la coordination de stage n'ont pas fait l'objet d'autant d'attention et croient que le travail n'est pas complété pour cette partie du volet 2. De plus, les représentations des départements pour revendiquer certains critères ou une hausse d'allocation ne sont pas terminées.

En ce sens, Micheal Labarre présente la recommandation de l'exécutif :

Résolution 192.10 « Il est proposé que le SPECS-CSN rejette la nouvelle formule de répartition du volet 2 proposée par la direction du Cégep de Sherbrooke et se dote du plan de mobilisation suivant:

- que durant la semaine du 17 février, les coordinations de départements, de comités de programme et de stage acheminent le calendrier des activités de coordinations à l'exécutif afin que de la visibilité soit mise en place par l'exécutif du 17 février au 24 mars;
- que du 17 février au 28 février, les enseignantes et enseignants envoient des courriels à la direction dénonçant qu'on ne reconnaisse pas l'ampleur de la tâche de la coordination départementale, de programme et de stage;
- qu'aux mobilisations départementales, on ajoute une pancarte décrivant la tâche de coordination de département, de programme si pertinent et de stage si pertinent;
- que se tiennent un piquetage symbolique d'appui à l'équipe CRT devant le pavillon 5 le 12 mars à 7h45;
- qu'une AG soit prévue le 24 mars 2020 pour prendre acte des avancées consenties par la direction et pour décider si un plan d'action de moyens plus durs est nécessaire. »

Noémie Darveau propose et Steve McKay appuie.

- Des questions d'éclaircissements sont posées. Michael Labarre explique que le 24 mars précède le 3^e CRT du projet de répartition des ressources pour la session d'automne 2020, moment où le projet devient final pour de nombreux départements. Michael Labarre explique les éléments du plan de mobilisation. L'impact d'un rejet ou de l'adoption de la recommandation est discuté.
- La recommandation est discutée. Des membres soulignent leur surprise que la coordination de programme et de stage n'ait pas fait l'objet de la même qualité d'analyse que la coordination de département. Des membres rappellent qu'étant donné le financement insuffisant il est difficile d'obtenir davantage sans se diviser.
- Steve McKay présente la résolution adoptée par les enseignants de la formation générale soit que « les quatre départements de la formation générale demandent la bonification du critère D, « Contribution des départements à la formation générale », afin qu'il reflète la réalité du travail accompli. » À cet effet, Steve McKay se fait porteur de la formation générale en se positionnant en faveur de la recommandation de l'exécutif de rejeter la formule proposée.
- Des coordonnateurs nomment qu'avec une si petite ressource allouée aux programmes, on se demande qui fera la tâche. Il ne semble pas y avoir de compréhension de la part de la direction de la nuance entre le rôle de coordonnateur de programme et celui de coordonnateur de comité de programme.

« La question préalable est posée. »
Noémie Darveau propose et Jonathan Mayer appuie.
Adoptée à la majorité.

Vote sur la proposition 192.10 : adoptée à la majorité.

9. Levée de l'assemblée.

Résolution 192.11

« Il est proposé de lever l'assemblée. »

Julie Dionne propose et Mathieu Poulin-Lamarre appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Note : Les points suivants n'ont pas pu être traités :

9. Élections aux postes demeurés vacants.

9.1 président.e et secrétaire d'élection.

9.2 comité de surveillance (1 poste).

9.3 comité de perfectionnement (1 poste).

10. Divers.

Julie Dionne, présidente

Amélie Gauthier, secrétaire